

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation Des Déchets de la Région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à 9h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 1^{er} février, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Etaient présents : Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, M. Philippe KOMOROWSKI, Mme Sophie LABROUSSE, M. Patrick LEROY, M. Bruno MARCILLAUD, M. Jean-Marie SIMON, Mme Imène SOUID, Mme Françoise SOURD.

Etaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY), M. Jean-Louis MAITRE (représenté par M. Jean-Marie SIMON), M. Daniel PIGEON-ANGELINI (représenté par Mme Françoise SOURD).

Étaient excusés : M. Frank-Éric BAUM, M. El Arbi CHIRRANE, M. Ali ID ELOUALI, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Michel LEPRETRE, Mme Hélène PECCOLO, M. Cédric TIPHINEAUD.

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 24.02.08-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION 24.02.08-02 : AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT POUR LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIELS DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB)

Article 1^{er} : Autorise la Présidente à signer le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que tout avenant ou toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre, avec l'un ou les éco-organismes qui seront désignés.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

A Orly, le 8 février 2024

RIVED

régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation
des déchets de la région de Rungis

1 PLACE LE CORBUSIER

AFFICHÉ LE :

Publié sur le site internet : www.rived.fr 94310 ORLY

Tél : 01-58-42-73-60

Fax : 01-58-42-73-69

La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN

